

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 04 novembre 2021

Le **jeudi 04 novembre deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 28 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; M. BRUNET J. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme VALLET I. ;

Procurations : Mme BOUYGUES G à Mme PRUNET C ; M. FOUQUET H. à M. BRUNET J ;

Absent excusé : M. LESCOLE P.

Secrétaire : Mme LAMOTHE M

**Mme Le Maire demande aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour :
Résiliation du bail de Mme TEYCHENE**

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du 07 octobre 2021

Au point II, projet photovoltaïque : à la deuxième phrase : « Lors de ce même conseil municipal, ~~les conseillers~~ est remplacé par certains conseillers avaient considéré que l'installation des panneaux photovoltaïques....

Eclairage Public, lampes présentant des défaillances, contacter le Grand Figeac :

- LAMOTHE Jean Paul, place du foirail, grillée
- VALLET Isabelle, rue traversière, clignote
- et protection contre les pigeons sur les deux projecteurs autour de la halle (mairie et maison Frescaline)
- Remplacement de l'ampoule grillée brocante / Brunet Marcelle

II. Mme TEYCHENE demande la résiliation de son bail par lettre du 04 novembre 2021

Mme TEYCHENE a déposé une lettre pour nous informer de sa volonté de quitter son logement et demande un préavis d'un mois car le logement n'est plus adapté à son état de santé.

III. Changement chaudières logt T2 et T3 : choix de l'entreprise

La commune a reçu 6 devis assez différents en termes de solution : chauffe-eau/ chaudières, chaudières seules et chaudières/adoucisseur. Toutes les chaudières proposées sont à condensation.

M. BIENAYME a dressé un tableau comparatif des 6 devis en détaillant le prix des chaudières, chauffe-eau et du matériel.

Après avoir étudié le tableau, la solution de l'EIRL Sainte Marie Florian pour un montant de 6 234 € HT est retenue.

Il faut demander à M. SAINTE MARIE si le désembouage est compris dans le devis ?

Le devis de M. SAINTE MARIE est avec un taux de TVA à 10 %, voir avec Sainte-Marie si on peut avoir la TVA à 5.5 %.

Se renseigner pour savoir si la commune peut obtenir des aides financières.

IV. Remboursement par les locataires de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée en fonction de la valeur locative du logement.

LOGEMENTS	VL de la TH /2	Cotisation Totale	CALCUL
voirie 5026 section A N ° 763			
Ancienne Poste			
M. POGAR Stefan	661		74 €
VL TOTALE		661	74 €
voirie 5802 section A n°802			
Mairie			
Logement vacant	626		75.92 €
VL TOTALE		626	76 €
voirie 5803 section A N°803			
T2			
M, LASFARGUES Jean Jacques	574		68.02 €
VL TOTALE		574	68 €
T3			
Mme TEYCHENE Albertine	810		95.99 €
VL TOTALE		810	96 €
TOTAL		1384	164 €
TOTAL		409 €	409 €

V. Participation de la commune pour un voyage organisé par l'école d'Aynac

L'école primaire (du CE1 au CM2) d'Aynac effectue une classe découverte à Paris du 15 février au 18 février 2022 et sollicite la commune pour une aide financière. Comme notifié lors des attributions de subventions lors de la confection du budget, le conseil municipal décide de participer au voyage à hauteur de 30 € (1 enfant concerné par le voyage).

VI. Participation aux frais de fonctionnement écoles Leyme

Pour 2021, la participation demandée par la mairie de Leyme pour un élève est de 710 € pour l'école maternelle et de 427 € pour l'école primaire :

1 enfant de la commune est à l'école primaire de Leyme : 427 €

Les conseillers sont favorables à cette participation à l'unanimité.

Une délibération sera prise à cet effet

VII. Acceptation d'un fonds de concours du Grand Figeac dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire

Bilan financier des dépenses et recettes Restauration des 2 moulins 1ère tranche

Travaux HT:

DEPENSES	Montant prévisionnel	Montant réalisé	RECETTES	Montant
Moulin de la mouline	13 917.20 €	13 917.20 €	Département FAST 50 % de la totalité	15 007.00 €
Moulin Vergnal haut	16 096.78 €	16 096.78 €	Région 20 % de la totalité	6 002.00 €
			Grand Figeac Patrimoine vernaculaire (50 % du reste à charge)	4 502.49 €
			Autofinancement (50 % du reste à charge)	4 502.49 €
TOTAL	30 013.98 €	30 013.98 €	TOTAL	30 013.98 €

Mme Le Maire présente le bilan financier de la restauration des deux moulins.

La commune avait noté dans son budget prévisionnel le montant maximum attribué par Le Grand Figeac soit 6 000 € (3 000 € /moulin). Après révision des devis et attributions des subventions du Département et de la Région, le reste à charge est de 9 004.98 €. La participation du Grand Figeac sera donc de 4 502.49 €

Une nouvelle délibération avec ces nouveaux montants sera rédigée ainsi que celle pour l'acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Grand Figeac dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire.

Le conseil municipal approuve à la majorité ces deux délibérations.

M. BIENAYME regrette que la 2^{ème} tranche ne soit pas mise en œuvre.

Un article « deux moulins remis d'aplomb » est paru sur La DEPECHE le 31 octobre.

M. BIENAYME s'étonne que Le Département, la Région et Le Grand Figeac n'aient pas été remerciés. La mairie fera un article et remerciera ces précieux partenaires.

Le 26 octobre, le service patrimoine du Grand Figeac, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, l'association Théminoise Culture et Patrimoine et les élus étaient présents pour constater les restaurations des moulins.

Les élus travaillent d'ores et déjà à la valorisation du site : mettre en valeur et sécuriser. Mme Le Maire présente une carte avec les points stratégiques.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Cérémonie du jeudi 11 novembre
Dépôt de gerbe à 11h suivi d'un apéritif. L'invitation sera envoyée par mail et distribuée dans les boîtes aux lettres pour ceux dont l'adresse mail n'est pas connue.
- ✚ Point éclairage public/travaux Grand Figeac
Reprendre le devis initial et pointer les travaux faits et ceux qui ne sont pas faits
- ✚ Actuellement l'éclairage public s'éteint de minuit à 5h, Mme Le Maire propose une extinction de l'éclairage public de 23h à 6h. Reprendre un arrêté
- ✚ Demande de Stéphanie :
 - revalorisation du CIA qui est actuellement de 120 € annuel : augmentation de 20 €
 - réaménagements horaires, reporter les heures du samedi au mardi après-midi : les conseillers votent non à la majorité.
- ✚ Elagage : le câblage souterrain de la fibre dans le centre du village est fait. Dans les hameaux, l'élagage reste à faire par les propriétaires pour permettre le câblage pour la fibre.
- ✚ Proposition de modification du planning de l'agent technique, demande de Mme BEST : à partir du 15 novembre, Jean Claude viendrait le mardi au lieu du mercredi pour effectuer le ménage et s'assurer de la propreté pour les cours de gym.
Les conseillers décident de ne pas modifier le planning.
- ✚ Urbanisme :

DELSAHUT/LACARRIERE, prairie Thémines : Renseignement d'Urbanisme (RU)

ROUMIEUX L. , Borie de Blay, Déclaration Préalable (DP) : prélèvement de bois mûrs

THERONDEL/GARNIER, rue des lavoirs : RU et Certificat d'Urbanisme

GARNIER C., DP, rue des lavoirs, création baie vitrée

PONS (GOULOUMET)/VOSER, Gruffiel : Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA), le conseil municipal n'a pas préempté, RU et CU.

M. BRUNET rappelle que la commune à des IPN (poutrelles acier) à vendre depuis les travaux de restauration des moulins.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,